

Le site a été conçu dans le souci de répondre à un maximum de points de la norme WCAG-1.0 de la WAI (Initiative pour l'accessibilité du Web) du W3C (World Wide Web Consortium). Le site répond normalement aux exigences du niveau A de la norme tout en remplissant de nombreuses conditions du niveau AA.

## Conformité aux normes

Le site de la Ville de Vienne a été conçu, lors de sa création, pour respecter les standards en vigueur concernant le HTML, les feuilles de style, le javascript. Nous apportons depuis un soin constant pour maintenir ce site à un haut niveau de qualité. Néanmoins il est possible que certains éléments puissent par inadvertance se trouver ponctuellement endommagés ou dégradés.

## Normes d'accessibilité

L'accessibilité des services publics aux personnes handicapées est une nécessité aux termes de la [loi n°2005-102 de février 2005](#) [1] pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. L'article 47 de la loi précise que les services de communication publique en ligne des services de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent doivent être accessibles aux personnes handicapées.

Trois normes se partagent actuellement l'accessibilité au niveau du web :

- les normes techniques [WCAG](#) [2] (Web Content Access Guide) du consortium W3. Ce sont des normes internationales mais elles n'ont pas de déclinaisons législatives en France.
- les labels "[Accessiweb](#)" [3], de l'association de même nom. Elles s'inspirent des normes WCAG et dressent une liste de 92 critères associés à une labellisation de niveaux "bronze", "argent" et "or".
- le [Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations](#) [4] (RGAA) pour les modalités techniques de mise en œuvre du futur décret. Cette norme récente est en cours de publication.

## Usabilité et accessibilité

La Ville de Vienne a souhaité que son site présente la meilleure "usabilité" possible. Ce souhait nous a poussé à appliquer au mieux les nombreuses recommandations d'accessibilité et notamment :

- les images présentent des textes alternatifs pertinents
- les contrastes de couleurs doivent être suffisant pour une lecture aisée
- les pages sont correctement structurées et uniformes
- des labels sont mis à disposition sur les formulaires

[Voir les informations complémentaires](#)

```
jQuery(document).ready ( function(jQuery) { if(jQuery('.group-left .field-name-field-diaporama')){  
jQuery('.group-left .field-name-field-diaporama img').each(function(){ title = jQuery(this).attr('title');  
jQuery(this).parent().parent().prepend('+title+'  
'); }); } } );
```

**URL source:** <http://vienne.fr/accessibilite>

**Liens:**

[1] <http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000809647&dateTexte=>

[2] <http://www.w3.org/WAI/>

[3] <http://www.accessiweb.org/>

[4] <http://references.modernisation.gouv.fr/rgaa-accessibilite>